Lille : arrivé en France il y a trois mois, un migrant algérien de 19 ans agresse sexuellement une adhérente d'une salle de sport et se masturbe devant une autre (MàJ : sous OQTF, il écope de 2 ans prison avec sursis simple et d'une ITF non définitive)

21/06/2026 à 10h20



21/06/2026

Comme le rapporte La Voix du Nord, le 30 mars dernier, les policiers interviennent à la salle de sport One Fitness, située dans la galerie des Tanneurs à Lille. Sur place, ils prennent en charge une jeune femme en pleurs. Celle-ci affirme

avoir été agressée en pleine séance par un inconnu.

Selon son récit, l'homme lui aurait d'abord touché les fesses alors qu'elle s'entraînait sur un appareil de type « escalier ». Il se serait ensuite installé sur une machine identique voisine avant de sortir son sexe et de se masturber.

Le 3 avril, C., un Algérien alors âgé de 19 ans, comparaît immédiatement devant le tribunal de Lille. Il sollicite toutefois un délai afin de préparer sa défense. Placé sous contrôle judiciaire à sa sortie d'audience, il est néanmoins conduit au centre de rétention administrative de Villeneuve-d'Ascq en raison d'une OQTF. Il en est extrait le jeudi 18 juin pour être jugé sur le fond du dossier.

Au cours de l'audience, le prévenu explique souffrir d'une dépendance aux médicaments. « Médicaments ou pas, pour les victimes le résultat est le même, observe le président, que pensez-vous qu'elles ont pu ressentir ? » Interrogé, il répond : « Je n'avais pas conscience de ce qui se passait. »

Le parquet requiert deux ans de prison avec sursis, ainsi qu'une interdiction de paraître dans la salle de sport, d'entrer en contact avec la victime et une interdiction du territoire français pendant cinq ans.

Une demande à laquelle la défense s'oppose aussitôt : « **Toute sa famille est en France, il vit chez ses frères.** »

Le tribunal condamne finalement le prévenu à deux ans de prison avec sursis simple et à cinq ans d'interdiction du territoire français avec exécution provisoire. Il lui est également interdit de fréquenter le One Fitness et d'entrer en contact avec la victime, à laquelle il devra verser 1 000 euros.

Pour l'une des jeunes femmes constituées parties civiles, les conséquences psychologiques sont importantes. **Déjà victime d'une précédente agression, elle a vu réapparaître des crises**

d’angoisse et suit désormais un traitement contre l’anxiété.

(Merci à Laurent.)

04/04/2026

Lundi, un jeune homme de 19 ans a été interpellé par les services de police à la salle de sport de la galerie des Tanneurs, à Lille. Il est soupçonné d’être entré dans la salle, d’avoir agressé sexuellement une jeune femme et de s’être masturbé devant une autre.

[…]

Le jeune homme, âgé de 19 ans et arrivé en France il y a trois mois, serait accro à la prégabaline, un médicament pour soigner l’épilepsie qu’on surnomme aujourd’hui « la drogue du pauvre ». **L’expert psychiatrique n’a retenu ni abolition ni altération de son discernement au moment des faits**.

Présenté jeudi en audience de comparution immédiate, il a demandé un délai pour préparer sa défense. Il sera donc jugé le 18 juin. En attendant, il a été placé sous contrôle judiciaire avec interdiction d’aller à la salle One fitness. « Je suis désolé. Je n’aurais pas dû me mettre dans cette situation », a-t-il d’ores et déjà déclaré devant le tribunal.

VDN